

C O M M U N E D E  
**BIÈVRES**

---

DÉLIBÉRATION N°2441 : DEMANDE DE RETRAIT DU NEW DEAL

---

Date de convocation : 28 juin 2023  
Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27  
- présents : 23  
- absents représentés : 4  
- absents non représentés : 0  
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, Mme Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER représentée par M. Marc LABELLE,  
Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,  
M. Dan ATLAN représenté par M. Benoist BERTHIER,  
Mme Danièle BOUDY représentée par Mme Marie BRUCELLE,

**Absent non représenté :**

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.



---

**2441 : DEMANDE DE RETRAIT DU NEW DEAL**

---

Le Conseil Municipal,

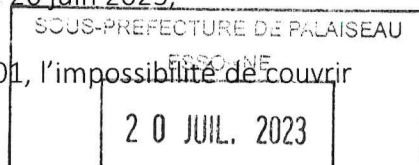
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 août 2020 publié le 28 août 2020 au Journal Officiel désignant la commune de Bièvres comme bénéficiaire du New Deal,

Vu le courrier de la société Bouygues Telecom en date du 12 septembre 2022 et ses pièces-jointes,

Vu l'avis de la commission municipale permanente d'urbanisme du 26 juin 2023,

Considérant, sur la zone 2020\_LOT18ZN89180058S1-91064\_012\_01, l'impossibilité de couvrir le point d'intérêt défini au sein de l'arrêté susvisé comme suit,



REGION	DEPARTEMENT	ID. DE ZONE	N° DE ZONE	NOM DE ZONE / COMMUNE	OPERATEURS	POINTS D'INTERET A COUVRIR		NOMBRE DE SITE
						X	ARRIVÉE	
IDF	91	2020_LOT1-ZN-91_005_S1	2020_02_91-2	BIEVRES	BOUYGUES TELECOM / FREE MOBILE	(RGF93/Lambert-93-ESPG :2154) 642390	(RGF93/Lambert-93-ESPG :2154) 6851089	1

Considérant que face à cette impossibilité, il apparait souhaitable que cette zone soit supprimée afin que le programme puisse bénéficier à une collectivité moins dotée que Bièvres,

Considérant dès lors que sur la zone 2020\_LOT18ZN89180058S1-91064\_012\_01, ce qui paraîtra dans l'arrêté correctif sera comme ci-dessous :

REGION	DEPARTEMENT	ID. DE ZONE	N° DE ZONE	NOM DE ZONE / COMMUNE	OPERATEURS	POINTS D'INTERET A COUVRIR		NOMBRE DE SITE
						(RGF93/Lambert-93-ESPG :2154) 0	(RGF93/Lambert-93-ESPG :2154) 0	
IDF	91	2020_LOT1-ZN-91_005_S1	2020_02_91-2	BIEVRES	BOUYGUES TELECOM / FREE MOBILE	0	0	0

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Article 1 : DEMANDE** à ce que la commune de Bièvres soit retirée du dispositif New Deal et à ce que l'arrêté correctif soit repris comme suit/

REGION	DEPARTEMENT	ID. DE ZONE	N° DE ZONE	NOM DE ZONE / COMMUNE	OPERATEURS	POINTS D'INTERET A COUVRIR		NOMBRE DE SITE
						(RGF93/Lambert-93-ESPG :2154)	(RGF93/Lambert-93-ESPG :2154)	
IDF	91	2020_LOT1-ZN-91_005_S1	2020_02_91-2	BIEVRES	BOUYGUES TELECOM / FREE MOBILE	0	0	0

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le 17 juillet 2023

Pour extrait conforme,  
Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres

Po Amine Patel  
Adjoint



*[Handwritten signature]*



